NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY
UN/SA COLLECTION

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

2251e SÉANCE : 17 OCTOBRE 1980

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2251) 1

Souhaits de bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Bangladesh 1

Adoption de l'ordre du jour 1

La situation entre l'Iran et l'Iraq 1

S/PV.2251

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2251e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 17 octobre 1980, à 17 heures.

Président : M. Oleg A. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamaïque, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2251)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation entre l'Iran et l'Iraq.

La séance est ouverte à 18 h 10.

Souhaits de bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Bangladesh

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation du russe)* : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, M. Muhammad Shamsul Huq, qui assiste à la présente réunion du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iran et l'Iraq

2. Le PRÉSIDENT *(interprétation du russe)* : Conformément aux décisions prises antérieurement [*2247e, 2248e et 2250e séances*], j'invite les représentants de l'Iran et de l'Iraq à prendre place à la table du Conseil et j'invite les représentants de Cuba et du Japon à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Rajai (Iran) et M. Hammadi (Iraq) prennent place à la table du Conseil et M. Roa-Kourí (Cuba) et M. Nisibori (Japon) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT *(interprétation du russe)* : Les membres du Conseil ont reçu le document S/14221, qui contient le texte d'une lettre du Secrétaire général datée du 16 octobre et adressée au Président du Conseil.

4. Je souhaite la bienvenue au Premier Ministre d'Iran, M. Mohammed Ali Rajai, et je l'invite à faire sa déclaration.

5. M. RAJAI (Iran)* : Personne ne peut prendre la parole, crier son indignation, à moins qu'il ne soit agressé. Nous sommes venus là à un moment où notre pays est engagé dans une guerre déclenchée par le gouvernement cruel et despotique de l'Iraq. Nous sommes là à un moment où notre imam et notre peuple sont profondément attristés par les nombreuses morts provoquées par les tremblements de terre en Algérie. Nous regrettons que la guerre ne nous ait pas permis d'apporter aide et assistance à l'Algérie, à son peuple frère et musulman.

6. J'arrive ici directement du front. Le spectacle des morts et des blessés aurait touché le plus cruel des cœurs. Ce spectacle, je l'ai vu de mes propres yeux. Les missiles terre-terre qui se sont abattus sur Dezful ont démoli une grande partie de la ville et fait de nombreuses victimes parmi la population courageuse. Plus de 30 bébés sont hospitalisés, des bébés qui ont moins de 6 mois. Ces bébés, je les ai vus, ils luttent contre la mort.

7. L'armée de Saddam Hussein, en invoquant des prétextes ridicules — ou, vaudrait-il peut-être mieux dire, sans aucun prétexte —, a commis un acte d'agression contre notre pays; elle a détruit les centres de production, l'économie, les villes, y compris les hôpitaux et les écoles, et a tué des civils innocents.

8. Le monde entier doit savoir que l'armée de Saddam Hussein agit sans merci, sans pitié, à l'instar des armées hitlériennes. Afin de prolonger son règne cruel, Saddam a engagé 12 divisions, plus de 2 500 tanks, ainsi que d'importantes quantités d'armes et des centaines d'avions de guerre, pour attaquer le peuple de notre pays. Il a fait cela au moment où la République islamique entrait dans sa phase de reconstruction.

9. J'ai appris hier, au cours du vol, qu'à Kermanchah, à la suite d'un bombardement lancé contre certains établissements, des écoles, des universités et un hôpi-

* L'orateur s'est exprimé en persan. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

tal avaient été touchés et que plus de 1 000 écoliers et étudiants ainsi que la population civile avaient été les victimes de ce raid.

10. L'armée baathiste de l'Iraq, qui ne sait point ce qu'est l'humanité, n'a ménagé aucun effort dans ses actes cruels; elle a pillé et s'est même parfois livrée à des viols dans les régions occupées; elle a emprisonné tous les hommes adultes; ainsi, elle a fait de nombreux prisonniers de guerre dont certains ont été torturés et d'autres tués dans les prisons.

11. Nous faisons appel à la conscience de tous les peuples du monde, et en particulier des peuples musulmans avec lesquels nous partageons une idéologie commune et des valeurs communes; c'est à eux de juger. Il est surprenant de voir que ceux qui professent la croyance en la dignité restent à l'écart et ne disent rien, et, devant cette agression ouverte, déclarent leur neutralité dans les instances internationales. Comment les représentants de ces peuples peuvent-ils parler de neutralité ? Nous savons que de nombreux révolutionnaires sont déjà venus ici au Conseil et ont demandé que les droits de leurs peuples soient défendus. Mais, en dernière analyse, ce sont toujours les peuples eux-mêmes qui ont su défendre leurs droits en combattant l'agresseur de leurs propres mains. Notre peuple, opprimé mais héroïque, inspiré par l'idéologie puissante de l'Islam et sous la direction de l'imam Khomeiny, continuera à vaincre, à lutter et à déterminer son propre destin.

12. La résistance des forces armées iraniennes, du peuple iranien, face à l'armée de Saddam a stupéfié le monde entier. Notre peuple est résolu et déterminé à lutter, même s'il faut que cette guerre populaire se prolonge. Nous pourrons non seulement expulser l'agresseur mais aussi permettre au peuple frère musulman de l'Iraq de prendre entièrement conscience du caractère tyrannique et dépendant du régime de Saddam Hussein. Ainsi, il pourra porter un coup meurtrier à l'impérialisme américain, qui aide directement ou indirectement le Gouvernement baathiste de l'Iraq. Les Etats-Unis, avec leurs avions AWACS stationnés en Arabie saoudite, contrôlent les mouvements des troupes armées iraniennes et transmettent toutes les informations à l'Iraq. Ils induisent également en erreur les pilotes iraniens. Nous mettons en garde tous ceux qui envoient par le port d'Aqaba, en Jordanie, des armes, des munitions et des pièces de rechange à l'Iraq afin que toutes ces armes soient utilisées pour brûler et bombarder le peuple révolutionnaire et anti-impérialiste de l'Iran.

13. Notre peuple est déterminé à survivre. Il protégera la révolution islamique et humanitaire. Il restera libre. Il vivra, et avec l'aide de Dieu il vaincra. Les superpuissances veulent imposer un nouvel Israël au Moyen-Orient. Les crimes commis par les Etats-Unis contre les peuples de Palestine et du sud du Liban ne suffisaient-ils pas ? Aujourd'hui ils essaient de créer un nouvel Israël sous la bannière d'un nationalisme arabe. Les sionistes d'Israël n'étaient-ils pas suffisamment criminels ? Un autre gouvernement, dirigé par Saddam Hussein, est investi aujourd'hui du mandat de détruire les valeurs humanitaires et d'accomplir ses propres ambitions. Saddam a mis le feu à la région. Tous ceux qui l'aident et lui-même périront dans ce feu.

14. Le but véritable du régime de l'Iraq et de ses maîtres n'est pas de gagner quelques kilomètres de territoire. Ce qu'ils cherchent, c'est à mutiler le mouvement révolutionnaire du peuple musulman iranien. Ils veulent détruire la République islamique. Ils veulent empêcher le bond que l'humanité est en train de faire — ce bond qui a commencé en Iran. Ils essaient de nous empêcher de construire un Iran libre sur la base des valeurs islamiques et humanitaires, car toute victoire pour l'Iran signifie la défaite de toutes les forces du mal dans le monde. Les peuples déshérités du monde ainsi que tous ceux qui ont perdu toute confiance en la gauche et en la droite doivent savoir que notre révolution islamique a ouvert une nouvelle voie pour tous les déshérités du monde. La révolution iranienne a atteint l'indépendance à travers le pouvoir du peuple; notre peuple garantira son avenir par le sacrifice et l'autosuffisance. Nous croyons que le vrai vainqueur de la guerre sera la foi révolutionnaire des peuples, et non pas les armes et les munitions. C'est pourquoi nous déclarons avec fermeté que, dans cette guerre imposée, la foi islamique et révolutionnaire de notre peuple vaincra. Ce ne sont pas les AWACS américains ni les Tupolev russes qui permettront cette victoire. Dans cette guerre, nous défendons non seulement notre intégrité territoriale et notre économie mais aussi la dignité humaine et l'honneur de notre peuple musulman. Nous conduisons l'humanité vers les vraies valeurs humanitaires. Nous savons que cette guerre imposée sera sans aucun doute une guerre qui se terminera par la victoire du bien sur le mal. Nous allons prouver au monde que nous pourrons compter sur nos propres forces, sans nous allier au colonialisme de l'Est pour lutter contre le colonialisme de l'Ouest, et que nous sacrifierons tout pour garantir notre indépendance. Le raid de Tabas, le complot de coup d'Etat, l'invasion armée de Saddam Hussein ont démontré aux superpuissances que dans leurs rapports avec la République islamique tout recours à la force est voué à l'échec.

15. Cette guerre imposée nous a déjà coûté des milliers de martyrs et de blessés, ce qui ne peut être compensé par des réparations matérielles. Nous attendons avec impatience le jour où le criminel Saddam Hussein sera jugé par un tribunal révolutionnaire en Iraq et sera puni pour ses actes. Nous attendons le jour où le peuple de l'Iraq se débarrassera de lui. Que tous les peuples opprimés tirent l'enseignement suivant : la dignité et l'indépendance ne peuvent être obtenues sans sacrifices, car Dieu est avec les déshérités.

16. Nous passerons maintenant en revue les prétextes avancés par le régime de Saddam pour lancer une

agression contre la République islamique d'Iran. Saddam Hussein, mercenaire des oppresseurs du monde, en reconnaissant qu'il avait lancé lui-même une attaque militaire contre l'Iran et son intégrité territoriale, a invoqué la non-application des articles de l'accord conclu le 6 mars 1975[1] comme prétexte pour innocenter cette agression ouverte. Il est nécessaire de préciser qu'à la suite des négociations d'Alger, lors de la conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, tenue du 4 au 6 mars 1975, un Traité relatif à la frontière d'Etat et au bon voisinage avec trois protocoles annexes a été conclu le 13 juin 1975[1]; quatre accords additionnels ont été conclus le 26 décembre 1975[2] et un document servant de solution définitive et globale aux questions en suspens a été signé à cette même date[1] lors de l'échange des instruments de ratification entre l'Iran et l'Iraq. Tous ces accords et documents ont été enregistrés auprès du Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies. Tous ces instruments révèlent clairement le fait que le régime totalitaire d'Iraq a reconnu à l'époque qu'il n'avait plus de revendications concernant ses droits et qu'un terme avait été mis à tous les différends.

17. Les peuples du monde doivent savoir que le régime de la République islamique d'Iran, au lendemain de la victoire de la révolution, bien qu'il eût pu demander un réexamen de tous les accords conclus, ne s'est jamais écarté des termes du Traité que je viens de mentionner et que ce sont précisément ceux qui, au moment de l'élaboration du Traité, gouvernaient le peuple opprimé d'Iraq, et dont la signature figure sur le Traité, qui ont violé les dispositions du Traité. De plus, le Traité lui-même prévoyait les modes de solution des différends pouvant surgir entre les deux parties.

18. Voyons maintenant quelles peuvent être les raisons de l'abrogation du Traité par l'Iraq. Peut-être la meilleure interprétation est-elle que le régime de l'Iraq agit de manière irrationnelle et inhumaine ou qu'il obéit aveuglément à ses maîtres, à savoir les superpuissances, non point pour corriger les frontières mais afin de porter un coup meurtrier à la révolution islamique de l'Iran. Avant même l'annonce unilatérale de l'annulation du Traité par Saddam Hussein, il y a eu les cas de violation flagrante que voici : premièrement, ingérence continue dans les affaires intérieures de l'Iran depuis la victoire de la révolution islamique; deuxièmement, violation des articles ayant trait à la sécurité des frontières par l'envoi continu de mercenaires, d'agents baathistes et de groupes armés dans les provinces du Kurdistan, de Kermanchah, d'Elam et du Khuzistan et l'aide fournie aux éléments antirévolutionnaires dans ces mêmes provinces ainsi que dans le Séistan et le Baloutchistan; troisièmement, aide fournie aux personnes poursuivies en Iran pour avoir commis des crimes contre la population tout au long du régime du Shah et garantie de tous les moyens matériels et de propagande à ces individus afin d'affaiblir le régime de la République islamique — il faut ajouter qu'à l'heure actuelle ceux-ci disposent de deux stations de radio sur le territoire iraquien et mènent une propagande contre le régime de l'Iran.

19. Passons maintenant aux visées de l'Iraq et à ses buts véritables dans son agression contre l'Iran, en tenant compte de la nature et de la position du régime iraquien vis-à-vis de la révolution islamique et du rôle des superpuissances. Quels sont les buts et les raisons qui ont mené le régime de Bagdad à rejeter le Traité et à agresser l'Iran ?

20. Il faut tout d'abord établir la nature même du régime et revoir brièvement les positions prises par Saddam Hussein vis-à-vis de la révolution islamique de l'Iran. Le parti baathiste au pouvoir en Iraq est constitué par les partisans du notoire Michel Aflak. Ce franc-maçon et sioniste rusé, pour détourner les luttes anti-impérialistes et antisionistes des peuples musulmans, des peuples arabes déshérités, avait entrepris de fonder des institutions à apparence nationaliste et socialiste, mais qui, en réalité, étaient inspirées des idéaux racistes. Après la victoire d'Abdel Nasser en Egypte et l'attaque qu'il lança contre les intérêts des régimes fantoches de l'Ouest dans le Moyen-Orient arabe — étant donné que les régimes réactionnaires comme ceux du roi Hussein et du roi Hassan, par exemple, n'étaient pas à même de combattre individuellement ces attaques —, l'Ouest, pour lutter contre Nasser et le nassérisme, entreprit de mettre sur pied des régimes soi-disant de gauche dont les slogans semblaient beaucoup plus révolutionnaires que ceux de Nasser mais qui, dans la pratique, étaient encore plus conservateurs que les régimes du type roi Hussein. L'un de ces régimes était, comme vous le savez, le régime baathiste d'Iraq. L'histoire des luttes des peuples musulmans arabes atteste que ce régime, qui aujourd'hui utilise tout son potentiel militaire pour détruire la révolution islamique, n'a jamais envoyé ses troupes combattre les envahisseurs de Jérusalem. S'il l'a fait, ce n'était qu'au dernier moment, alors que la guerre était déjà finie. Ce parti, malgré ses slogans antisionistes, n'a jamais pris de mesures pratiques pour lutter contre les intérêts du sionisme et — mais faut-il vraiment l'ajouter ? — ne le fera jamais.

21. A l'intérieur même du pays, le régime de l'Iraq a poussé la dictature et l'oppression à un tel degré qu'il s'est permis d'incarcérer et de tuer le très vénérable ayatollah Mohammad Bagher Sadr et sa sœur. Les prisons sont pleines de prisonniers musulmans honnêtes. La position du régime de Saddam Hussein vis-à-vis de la révolution islamique a été, dès le début, une position hostile visant à empêcher la réalisation de la révolution islamique. Le monde entier se souvient qu'au tout début de la révolution en Iran le régime de Bagdad a contraint l'imam Khomeiny à quitter l'Iraq. Les relations amicales et fraternelles de Saddam Hussein avec l'Iran du Shah se sont transformées, dès le lendemain de la victoire de la révolu-

tion, en relations hostiles que l'on ne pourrait même pas comparer avec l'hostilité que ce régime porte à Israël. La machine publicitaire de Saddam et de ses mercenaires s'est mise en marche contre la révolution islamique. L'Iraq est devenu la terre d'asile et le centre d'activité des valets des Etats-Unis et du régime Pahlavi. Des tortionnaires notoires, tels que les antirévolutionnaires de droite et de gauche en Iran, ont bénéficié de l'appui moral et matériel des baathistes d'Iraq. Comme je l'ai déjà dit, des stations de radio s'intitulant stations iraniennes contre la révolution ont été créées en Iraq.

22. Nous invitons les peuples du monde à se poser la question de savoir pourquoi le régime iraquien, qui se réclame de la lutte contre les Etats-Unis, entretenait avec le régime du Shah, valet des Etats-Unis, des relations amicales alors que sa position est à ce point hostile envers l'Iran, qui lutte véritablement pour détruire les intérêts vitaux économiques et stratégiques de l'impérialisme — et en particulier des Etats-Unis et du sionisme international — et qui a même fait l'objet d'une intervention militaire directe des Etats-Unis, de la rupture des relations diplomatiques et d'un embargo économique. Si l'Iraq est véritablement contre les Etats-Unis et si cette position va au-delà des déclarations, pourquoi n'a-t-il jamais osé attaquer l'armée du Shah, entièrement contrôlée par les conseillers militaires américains, alors qu'aujourd'hui il s'attaque à une armée qui vient tout récemment de se libérer du joug américain ? Ne s'agit-il pas, en réalité, d'une mission américaine aux apparences antiaméricaines ? Ces tactiques n'ont aucun secret pour les peuples du monde. Nous avons été témoins ces dernières années de l'existence d'un autre régime fantoche — celui d'Ian Smith au Zimbabwe — qui, employant ces mêmes tactiques, s'est soulevé et s'est révolté contre ses maîtres.

23. La position hostile de l'Iraq envers l'Iran n'est que le reflet de l'hostilité des superpuissances, et en premier lieu des Etats-Unis, envers la République islamique d'Iran, et nous tenons à déclarer du haut de cette tribune à tous les peuples du monde que l'agression militaire iraquienne est interprétée par nous comme faisant partie intégrante des tentatives continues de l'agression internationale contre notre révolution. Nous répétons que l'agression de l'Iraq est en réalité l'agression des forces du mal et que c'est le jeu du grand Satan et des petits satans.

24. Nous demandons aux peuples du monde, et en particulier aux peuples musulmans arabes, de réfléchir et nous espérons qu'ils trouveront les réponses aux questions suivantes.

25. Premièrement, comment se fait-il que le régime de l'Iraq, à supposer même qu'il y ait eu un différend territorial avec l'Iran, avant d'avoir recours aux bons offices de l'Algérie, qui avait présidé à la réconciliation des deux pays, se soit lancé plutôt dans une attaque militaire de grande envergure sur la terre de la République islamique d'Iran ?

26. Deuxièmement, comment se fait-il que, simultanément, l'agression iraquienne aille aujourd'hui au-delà des rectifications frontalières revendiquées et vise l'invasion de nos provinces, en particulier de la province pétrolière du Khuzistan ? Comment se fait-il que, simultanément, tous les contre-révolutionnaires qui se trouvaient à l'extérieur de l'Iran se soient rendus en Iraq, où on leur a donné la possibilité de mener leurs activités sur le territoire iraquien ? Comment se fait-il que les Etats-Unis voient dans cette attaque une chance pour la libération de leurs otages ? Comment se fait-il que l'agression iraquienne coïncide avec la fin des revendications de séparatisme au Kurdistan et avec l'instauration du Gouvernement de la République islamique ?

27. Troisièmement, comment se fait-il que, dans cette guerre, des régimes fantoches par excellence et entièrement dépendants des Etats-Unis, tels que ceux de la Jordanie, de l'Egypte, du Maroc, et j'en passe, soient les principaux fournisseurs d'aide au régime prétendument progressiste de l'Iraq ? Comme je l'ai déjà dit, le port jordanien d'Aqaba est aujourd'hui la voie principale des communications maritimes pour l'Iraq et les aéroports de la Jordanie abritent aujourd'hui les avions iraquiens. Les pilotes et les équipages égyptiens jouent un rôle très actif en Iraq et des unités de l'armée jordanienne se trouvent actuellement stationnées en Iraq.

28. En tenant compte de tous ces éléments, peut-on encore considérer la guerre du régime de l'Iraq avec l'Iran comme une guerre de revendications exclusivement territoriales ? Dans ce cas, n'avons-nous pas le droit de considérer cette guerre comme un aspect de la lutte unie des superpuissances contre la révolution islamique ? En ces jours de guerre, alors que coule le sang, nous assistons à une présence de plus en plus renforcée de la flotte et des forces militaires des superpuissances dans la région et nous constatons avec surprise que des accords militaires entre les gouvernements européens et les pays du Moyen-Orient sont conclus. En ces jours, nous voyons encore avec une grande surprise que l'Amérique, qui avait refusé de participer aux jeux Olympiques de Moscou en raison de l'agression militaire de l'Union soviétique en Afghanistan, accepte aujourd'hui facilement de s'engager dans de nouvelles négociations sur la limitation des armes stratégiques. Cela n'explique-t-il pas le fait que des armes soviétiques sont acheminées à travers la Jordanie américaine vers l'Iraq et le régime de Saddam Hussein ?

29. Permettez-moi maintenant d'exposer notre position vis-à-vis de la guerre et de parler de l'issue du conflit.

30. Les peuples du monde savent bien que la guerre entre l'Iran et l'Iraq est une guerre imposée. Le régime de la République islamique ne se serait jamais permis d'utiliser ses forces et ses armes contre un pays islamique doté d'un régime impopulaire alors qu'il aurait

fallu lutter contre le régime envahisseur de Jérusalem, qui a soumis au sionisme international nos frères palestiniens et arabes et les a dépouillés de tous leurs biens et de tous leurs droits dans les territoires occupés et dans le sud du Liban.

31. Malheureusement, la récente agression de l'Iraq a causé d'énormes dommages économiques et militaires aux peuples musulmans des deux pays. Les balles qui devaient frapper les envahisseurs des territoires islamiques servent aujourd'hui à tuer nos frères musulmans, et cela afin d'assouvir les ambitions d'un seul individu, afin de servir les intérêts des forces du mal.

32. Le Gouvernement baathiste de l'Iraq, après avoir occupé une partie de notre territoire, après avoir tué la population civile innocente, après avoir détruit nos installations, nos usines et nos villes, réclame le cessez-le-feu pour duper l'opinion publique internationale. Certains pays ont malheureusement, consciemment ou inconsciemment, appuyé cette demande. Nous tenons à déclarer qu'une issue équitable ne pourra être trouvée à cette guerre que si l'agresseur est vaincu et puni. C'est là notre position définitive, car si un pays ravagé et agressé accepte le cessez-le-feu il consolide par là même la position de l'agresseur et accepte ainsi l'agression.

33. Notre peuple porte aujourd'hui le deuil des milliers d'écoliers tués lors d'un raid iraquien sur les écoles de Kermanchah. C'est là la meilleure raison de condamner le régime baathiste. Nous avons vu comment ce régime s'est permis de bombarder un hôpital à Abadan. Huit blessés sont morts et plus de 40 personnes travaillant dans l'hôpital ont été grièvement blessées et se trouvent aujourd'hui sur ces mêmes lits où gisaient la plupart des victimes. Il ne s'agit là que d'une raison — mais nous pouvons en invoquer beaucoup d'autres — pour condamner le régime baathiste d'Iraq.

34. Pour conclure, qu'il me soit permis d'exposer en quelques mots la raison de notre présence ici.

35. L'islam et l'expérience historique nous ont appris que l'on ne saurait vaincre et surmonter les difficultés qu'en s'appuyant sur la volonté de Dieu et des peuples. En tenant compte de ce que je viens de dire, les membres du Conseil comprendront que nous ne sommes pas là pour demander au Conseil quoi que ce soit; nous sommes là pour exprimer une réalité, pour révéler ce qui se passe actuellement dans notre pays.

36. Nous sommes parfaitement conscients que le Conseil, étant donné le droit de veto des grandes puissances et l'existence d'autres difficultés, n'est pas à même d'aider véritablement les peuples déshérités et opprimés du monde. D'autre part, l'histoire nous montre que le Conseil, même s'il a en certaines occasions adopté des résolutions de principe sous la pression de l'opinion internationale, n'a pu garantir leur application à cause de l'opposition de telle ou telle grande puissance. La non-application des résolutions du Conseil concernant Israël ou le régime raciste d'Afrique du Sud en est un bon exemple.

37. Nous sommes là uniquement pour faire entendre la voix du peuple musulman et révolutionnaire de l'Iran. Nous sommes là pour mettre en garde les peuples du monde entier contre les dangers que comporteraient le renversement de la révolution iranienne et ses répercussions sur la lutte des autres peuples opprimés. Nous sommes là pour exhorter encore une fois les grandes puissances et les forces du mal à mettre fin à leurs complots contre la révolution islamique, pour qu'elles sachent que la noble et divine révolution iranienne, née et nourrie du sang de milliers de martyrs, ne sera jamais vaincue.

38. La décision du Conseil, quelle qu'elle soit, ne changera rien pour nous car notre peuple, avec l'aide de Dieu, combattra Saddam et son régime oppresseur de ses propres mains. Notre peuple vaincra. C'est avec l'aide de Dieu que, dans un avenir proche, le peuple de l'Iraq sera délivré définitivement de cet homme cruel et oppresseur. Très bientôt le peuple verra que les oppresseurs du monde disparaissent et qu'en fin de compte ce sont ceux qui ont le droit de leur côté qui sont les vainqueurs.

39. Le PRÉSIDENT *(interprétation du russe)* : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères d'Iraq, M. Saadoon Hammadi.

40. M. HAMMADI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à dire tout d'abord que j'aurai quelques observations à faire sur certains des propos tenus par M. Rajai, chef de la délégation iranienne. Cependant, je passerai sous silence le langage déplacé que j'ai entendu à propos de l'Iraq, du peuple arabe et des dirigeants de mon pays. Je ne crois pas que les propos déplacés soient à la hauteur de la dignité de cette réunion et qu'ils aient une utilité quelconque.

41. Je voudrais cependant souligner que le Président de l'Iraq est issu du peuple et d'un milieu très pauvre. Il a consacré la plus grande partie de sa vie au travail révolutionnaire contre la monarchie et la dictature. Il a passé une bonne partie de sa vie en prison et dans la résistance. Ses idées et ce qu'il fait pour notre pays, pour le peuple arabe, pour les pays du tiers monde et pour les pays du monde entier sont bien connus, et il ne m'appartient pas de m'étendre sur cette question.

42. Je voudrais toutefois faire les commentaires suivants. M. Rajai a parlé de l'abrogation de l'accord d'Alger de 1975[1]. Comme je l'ai dit clairement dans mes déclarations à l'Assemblée générale[3] et au Conseil de sécurité [*2250e séance*], mon gouvernement a décidé de considérer cet accord et ceux qui l'ont suivi et qui reposaient sur lui comme abrogés par l'Iraq

après que l'Iran les eut abrogés par ses paroles et ses actes. Cela a été fait conformément au paragraphe 4 de l'accord d'Alger et à l'article 4 du Traité relatif à la frontière d'Etat et au bon voisinage de 1975[1], qui reposait sur ledit accord.

43. L'accord d'Alger représentait un tout indivisible, dont l'esprit était de parvenir à une solution permanente et définitive des problèmes existant entre les deux pays par l'application des principes de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Les éléments de ce tout indivisible étaient les suivants : premièrement, démarcation définitive des frontières terrestres sur la base du Protocole de Constantinople de 1913 et des procès-verbaux de la Commission de délimitation de la frontière de 1914, établie conformément à ce protocole; deuxièmement, délimitation de la frontière du Chatt Al-Arab en vertu du thalweg; troisièmement, établissement de garanties de sécurité et de confiance réciproques le long des frontières communes et exercice d'un contrôle strict et efficace pour mettre fin définitivement à tous les actes d'infiltration de caractère subversif, d'où qu'ils proviennent. Les parties ont assumé toutes les obligations susmentionnées à une condition, c'est-à-dire celle stipulée au paragraphe 4 de l'accord, qui prévoyait que les parties étaient également convenues de considérer ces obligations comme les éléments indivisibles d'un règlement global et qu'une violation de l'un quelconque de ces éléments devrait naturellement être considérée comme contraire à l'accord. De cette façon, les parties assumaient leurs obligations mutuelles comme équilibre entre les considérations politiques et juridiques, et cela constituait la disposition la plus importante de l'accord.

44. J'en viens maintenant aux allégations concernant le règlement des différends qui figure à l'article 6 du Traité. Il ne faut pas oublier que le Traité représentait les détails techniques de l'accord d'Alger. Je voudrais dire sans plus tarder que l'article 4 du Traité contenait en termes plus catégoriques les dispositions du paragraphe 4 de l'accord. L'article 6 traitait de la résolution des divergences d'opinion concernant l'interprétation et l'application des dispositions du Traité. Ces deux articles s'excluent mutuellement en ce sens que l'application de l'article 6 présuppose l'existence du Traité du fait de la non-violation de l'un quelconque de ses éléments indivisibles. L'article 6, en d'autres termes, n'entre en vigueur que lorsque le Traité existe encore et que les parties sont en désaccord sur l'interprétation ou l'application de ses détails techniques. Lorsque l'article 4 est violé, cela veut dire que l'ensemble du Traité devient nul et non avenu. Tout argument à l'effet du contraire rend les dispositions de ces deux articles contradictoires et impossibles à appliquer. Les violations continues des éléments du Traité mentionnés à l'article 4 n'ont laissé aucun choix à l'Iraq : il n'y avait plus de traité à appliquer. En fait, l'Iraq a continué de rappeler à l'Iran ses obligations au titre du Traité jusqu'au 17 septembre dernier. Comme je l'ai déclaré devant l'Assemblée générale, ces rappels constants se sont heurtés non seulement à des violations continues mais à une insistance sur ces dernières, ce qui a été clairement démontré par les propos tenus par les milieux iraniens officiels à l'effet que l'accord était suspect, qu'il ne répondait pas aux intérêts de l'Iran et que l'Iran ne se considérait pas comme étant lié par lui.

45. Le 22 juin 1976, après échange à Téhéran des instruments de ratification du Traité de 1975, le Ministre des affaires étrangères d'Iran et moi-même avons échangé des lettres prévoyant l'échange, dans les six mois à partir de cette date, de la propriété inamovible — les bâtiments, les établissements publics et privés dont l'identité nationale avait été modifiée par suite de la redémarcation des frontières terrestres. Cela devait être fait par une commission mixte d'experts irako-iranienne. Les lettres étaient destinées à éliminer, une fois pour toutes, tous les empiétements iraniens sur le territoire souverain de l'Iraq tel qu'il avait été délimité par l'accord international, contraignant pour les deux parties. La date limite avait été fixée à fin 1976. Nous sommes maintenant en 1980.

46. Combien de temps un Etat doit-il attendre qu'on lui rende son territoire souverain lorsque chaque jour ce territoire est utilisé pour bombarder des villes et des villages ? Si le Gouvernement iranien était de bonne foi, pourquoi n'a-t-il pas retiré ses postes militaires de ce territoire le 7 septembre ? Pourquoi, lorsque nous avons remis notre première note demandant le respect du Traité de 1975, l'Iran n'a-t-il pas cessé de nous bombarder, même à cette date ? Pourquoi n'a-t-il pas déclaré son intention de se retirer ou n'a-t-il pas dit, par exemple, "Nous allons discuter de cela" ? L'Iran a répondu par des bombardements et en revendiquant ces zones en tant que territoire iranien.

47. Le Premier Ministre d'Iran a parlé des minorités nationales en Iran. Je voudrais dire que ces minorités nationales, après le changement de régime en Iran, espéraient que leurs droits nationaux et culturels seraient respectés. Or rien de tel ne s'est passé. Le régime iranien a pris des mesures pour faire reposer l'Etat sur une base religieuse, notamment sur l'idéologie d'une secte de la population. Cela, malheureusement, a provoqué le ressentiment des autres sectes d'Iran. Un certain nombre de ces minorités appartiennent à nos sectes. Nous devons faire preuve d'objectivité. Nous devons voir les choses telles qu'elles sont. Si les minorités nationales de l'Iran se soulèvent et demandent à être reconnues dans la nation, réclament le respect de leurs droits nationaux et culturels, ce n'est pas la faute de l'Iraq. En Iraq, nous avons octroyé l'autonomie locale et les droits culturels et nationaux à la minorité kurde et aux autres minorités. On ne peut nous demander d'accepter ce principe dans notre propre pays et de le rejeter ailleurs. Le Gouvernement iranien, apparemment, voudrait que nous nous opposions au principe de l'octroi des droits nationaux aux minorités en Iran. Comme ce

n'est pas ainsi que nous avons agi, nous sommes accusés de nous être immiscés dans ses affaires intérieures.

48. On a dit que Khomeiny avait quitté l'Iraq et que le Gouvernement iraquien, dès le début, avait adopté une attitude hostile à son égard. Cela est contraire à la réalité. Khomeiny, comme je l'ai dit, a trouvé asile dans notre pays pendant 15 ans; il y a reçu un appui matériel dans sa lutte contre le Shah pendant plus de sept ans. Mais, à l'apogée de la crise, Khomeiny essayait d'agir ouvertement contre le Shah. Il voulait tenir des conférences de presse; il voulait inviter la presse et la télévision mondiales en Iraq pour s'adresser à elles. Si nous lui avions permis de le faire, cela aurait été jugé par l'Iran comme une ingérence dans ses affaires intérieures; or l'accord de 1975 interdit strictement à chaque partie de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'autre. Nous avons dit à M. Khomeiny que nous ne pouvions pas lui permettre d'agir de façon aussi ouverte et à si grande échelle, qu'il était un réfugié politique, qu'il avait mené des activités secrètes contre le Shah pendant longtemps, activités que nous avions tolérées, et que nous l'avions aidé, mais que nous ne pouvions permettre qu'il passe à une action ouverte à grande échelle en s'adressant à la presse et aux moyens de communication. M. Khomeiny a préféré quitter le pays. Apparemment, il ne l'a pas oublié. Voilà la véritable raison du départ d'Iraq de M. Khomeiny.

49. Le Premier Ministre d'Iran a parlé de l'agression iraquienne. Il n'a dit mot de ce que le nouveau régime en Iran a fait pour exciter les sentiments religieux à l'intérieur de l'Iraq, pour former le parti Al-Da'awa, dont le siège et les dirigeants se trouvent à Qom. Il n'a rien dit des activités subversives menées par ce groupe à l'intérieur de l'Iraq par des Iraniens résidant en Iraq. Il n'a soufflé mot des tentatives faites par le nouveau régime pour jouer de nouveau la carte de la rébellion kurde dans le nord de notre pays. Ce régime a invité les meneurs de Barzani et leur a donné son plein appui moral et matériel, y compris une station de radio dans le nord de l'Iran, et, de nouveau, comme avec le Shah, cela visait directement notre sécurité intérieure et l'intégrité territoriale de notre pays.

50. Le parti d'Al-Da'awa a été organisé par l'Iran et avait son siège à Qom. J'ai donné un rapport détaillé à ce propos dans mon intervention précédente [*ibid.*]. L'un des dirigeants éminents de ce parti est sorti de l'ombre et a fait une longue intervention détaillée à notre télévision le 24 avril dernier. Il a donné de nombreux détails sur ce que le parti faisait en Iran, la date de sa formation, l'identité de ses dirigeants, d'où il était dirigé et la nature de ses activités. Tous ces détails ont fait l'objet d'un document. Nous l'avons envoyé à l'Organisation des Nations Unies dans une lettre datée du 21 mai dernier émanant de notre représentant permanent pour informer l'Organisation de cette ingérence flagrante dans nos affaires intérieures.

51. M. Rajai a essayé de nous faire passer pour les agresseurs de l'Iran. Ce n'est pas l'Iraq qui a commencé la guerre avec l'Iran. Les autorités iraniennes ont commencé la guerre par leurs activités subversives militaires et terroristes contre nous bien avant les hotilités actuelles. J'ai analysé les faits qui ont motivé notre action défensive lorsque je me suis adressé à l'Assemblée générale le 3 octobre[3] et au Conseil [*ibid.*]. En un mot, lorsqu'il s'avéra que le terrorisme et le sabotage subversifs de Khomeiny par l'intermédiaire du parti Al-Da'awa n'atteignaient pas leur but, les actions militaires ont commencé.

52. Le bombardement continu de nos villes frontalières, de nos villages et de nos routes est devenu une opération quotidienne de la part des forces militaires iraniennes. Un moment critique a été atteint le 4 septembre dernier, lorsque des canons de 175 de fabrication américaine ont été utilisés pour bombarder les villes de Khanaqin et de Mendeli, causant de graves pertes en vies humaines et de graves dommages matériels. Ce bombardement a été effectué à partir de la région de Zain Al-Qaws, qui fait partie du territoire souverain de l'Iraq et est illégalement détenue par l'Iran.

53. Nous avons réagi le 7 septembre en rappelant à l'Iran ses obligations internationales par une note adressée au chargé d'affaires iranien à Bagdad. Toutefois, le bombardement s'est poursuivi et nous avons dû reprendre la même procédure le lendemain, 8 septembre, et rappeler à nouveau à l'Iran ses obligations internationales. Mais cette fois nous avons déclaré notre intention d'exercer notre droit de légitime défense pour libérer notre territoire à Zain Al-Qaws, à Saif Sa'ad et ailleurs. Nos actions se sont heurtées à nouveau à l'intensification des opérations militaires iraniennes contre nos forces de libération dans les régions susmentionnées. Devant cet état de choses, nous avons adressé au chargé d'affaires iranien une autre note, par laquelle nous indiquions en détail les droits de l'Iraq sur ces régions conformément à l'accord d'Alger et au Traité de 1975. Rien de cela n'a été entendu. Il ne nous restait donc qu'une seule option, à savoir considérer l'accord d'Alger et ce qui en était issu comme abrogés par l'Iraq après qu'ils l'eurent été par l'Iran en paroles et en actes.

54. Nous avons pris cette décision le 17 septembre et elle reposait, comme je l'ai indiqué, sur le paragraphe 4 de l'accord. A cette occasion, nous avons demandé aux autorités iraniennes de faire preuve de sagesse et de raison. Ayant épuisé tous les moyens pacifiques dont nous disposions, vous voulions que l'Iran assume ses obligations. Mais là encore nous avons échoué et nous n'avons eu d'autre possibilité que d'exercer notre droit de légitime défense pour restaurer notre souveraineté sur l'ensemble de notre territoire.

55. Bien que nous ayons indiqué que nous ne voulions pas nous engager dans une guerre avec l'Iran,

que nous ne voulions pas élargir le conflit, que nous voulions tout simplément rétablir les droits légitimes de l'Iraq sur sa souveraineté territoriale et que nous n'avions pas d'ambitions territoriales en Iran, le Gouvernement iranien a toutefois procédé à une escalade du conflit. Le 19 septembre, il a commencé à bombarder, à l'aide d'une artillerie lourde et de bombardiers, des régions à forte densité de population en Iraq et des installations économiques vitales.

56. Je voudrais maintenant citer un exemple : le nombre de violations commises par l'Iran pour la période allant de juin à septembre 1980 est de 187; ce chiffre comprend des violations et actions militaires à la frontière iraquienne contre des villes et des villages très peuplés, des routes et des postes frontière. Ces violations armées sont devenues routine quotidienne de la part des forces militaires iraniennes.

57. Il est bon de mentionner que des bombardements concentrés ont été effectués à partir de la région de Zain Al-Qaws, située profondément à l'intérieur du territoire iraquien entre les bornes 46 et 51. A midi, le 7 septembre, le bombardement a repris de la même façon. Le même jour, nous avons convoqué au Ministère des affaires étrangères le chargé d'affaires de l'ambassade iranienne à Bagdad et lui avons remis une note. Nous y indiquions que les unités militaires iraniennes avaient empiété sur de nombreuses régions du territoire iraquien, comme c'était le cas à Zain Al-Qaws, et que ces violations s'étaient poursuivies contrairement au Traité de 1975 entre nos deux pays. Nous avons prié le chargé d'affaires de faire savoir à son gouvernement que nous voulions qu'il cesse immédiatement ces violations, mais les forces iraniennes ont poursuivi leur bombardement le soir même.

58. Le lendemain, 8 septembre, le chargé d'affaires iranien a été de nouveau convoqué au Ministère des affaires étrangères et nous lui avons remis une nouvelle note. Dans cette note, nous déclarions que les forces militaires iraquiennes, dans l'exercice de leur droit de légitime défense, étaient obligées de mettre fin à l'occupation iranienne de Zain Al-Qaws et de récupérer les territoires iraquiens occupés. Nous déclarions également que le Gouvernement de la République d'Iraq exprimait l'espoir que les Iraniens profiteraient de l'occasion pour restituer comme convenu dans le Traité de 1975 les terres iraquiennes sur lesquelles l'Iran avait empiété auparavant, ce qui permettrait d'éviter un élargissement de l'affrontement entre les deux pays. Mais les jours suivants nous avons assisté à un accroissement des activités militaires de la part des forces militaires iraniennes à l'intérieur des zones iraquiennes qui avaient fait l'objet d'empiétement. C'est pourquoi mon gouvernement a convoqué une nouvelle fois le chargé d'affaires iranien au Ministère des affaires étrangères le 11 septembre. Nous lui avons remis une nouvelle note détaillée, dans laquelle nous indiquions ce qui suit :

— Premièrement, après avoir observé le comportement et les réactions de l'Iran, nous étions parvenus à diverses conclusions dont la principale était que, en raison de la confusion régnant en Iran et de la structure désordonnée ainsi que des sources d'information de l'Etat iranien, les autorités iraniennes n'étaient peut-être pas au courant du fait que l'Iran avait empiété sur le territoire iraquien contrairement au droit international et aux accords conclus entre les deux pays, y compris l'accord d'Alger de 1975. Nous ajoutions que, s'il en était ainsi, nous recommandions aux dirigeants iraniens de demander aux autorités iraniennes responsables en matière de frontières et d'accords de se mettre au courant de notre point de vue et de fonder leur action dorénavant sur des connaissances plutôt que sur des renseignements erronés.

— Deuxièmement, les autorités iraniennes devaient se rendre compte que le fait de lancer des attaques contre des villes peuplées par des civils, comme elles l'avaient fait lors du bombardement de Khanaqin et de Mendeli, n'était pas une affaire sans importance ni un jeu de violence du genre de celui auquel se livraient les officiels iraniens à l'intérieur de l'Iran. Le bombardement de villes iraquiennes était un fait très grave que l'Iran devait éviter s'il ne voulait voir les relations entre les deux pays se détériorer dangereusement. Les dirigeants de l'Iran porteraient seuls la responsabilité de ces actions agressives devant Dieu, le peuple iranien et l'opinion publique mondiale.

— Troisièmement, l'Iraq n'avait pas d'ambitions sur les territoires iraniens.

59. Toutes ces notes diplomatiques sont restées sans réponse. Etant donné les violations continues par l'Iran de l'accord d'Alger de 1975 et l'insistance sur ces violations précisée par des déclarations de milieux iraniens officiels qui indiquaient que l'accord était suspect, qu'il ne correspondait pas aux intérêts de l'Iran et que l'Iran ne se considérait pas lié par lui, mon gouvernement est arrivé à la conclusion que le Gouvernement iranien avait violé les éléments du règlement global contenu dans l'accord et l'avait abrogé. Par conséquent, le Gouvernement de la République d'Iraq décida, en vertu du paragraphe 4 de l'accord d'Alger et de l'article 4 du Traité de 1975, de considérer cet accord et les accords suivants comme abrogés par l'Iraq après que l'Iran les eut abrogés en paroles et en actes. L'Iraq demanda alors aux autorités iraniennes d'accepter la situation nouvelle et d'agir de façon raisonnable et sage compte tenu de l'exercice par l'Iraq de ses droits légitimes et de sa pleine souveraineté sur tout son territoire et sa voie maritime du Chatt Al-Arab, comme c'était le cas avant l'accord d'Alger.

60. Le Gouvernement de la République d'Iraq a été obligé de prendre les mesures que je viens d'indiquer après que les autorités en place en Iran eurent continué de violer gravement leurs obligations internationales. Ayant épuisé tous les moyens pacifiques dont il dis-

posait pour que l'Iran respecte ses obligations, mon gouvernement n'avait qu'une possibilité : exercer sa légitime défense pour rétablir la souveraineté de l'Iraq sur la totalité de son territoire.

61. L'Iraq, je l'ai bien montré, n'a pas été le premier à agir et, lorsqu'il a agi, il l'a fait uniquement pour se défendre. Voici maintenant une liste des dates des attaques armées de l'Iran contre l'Iraq du 19 au 22 septembre 1980 : le 18 septembre, feux d'artillerie contre le village de Siba, dans le Chatt Al-Arab; le 19 septembre, bombardement d'artillerie d'Um Al-Risas, dans le Chatt Al-Arab; le 20 septembre, bombardement d'artillerie contre des navires commerciaux à Um Al-Risas — le navire commercial iranien *Iran Bandar*, qui était armé, a tiré sur des patrouilles navales militaires iraquiennes; le 21 septembre, le navire britannique *Oriental Star* a essuyé des coups de feu d'un bateau de patrouille iranien à Ziyadiyah alors qu'il se dirigeait vers Basra; la tour de contrôle iraquienne à Wasiliyah a essuyé des coups de feu d'un bateau de patrouille iranien; un navire du Koweït, *Al-Ghardaniyah*, a été atteint par des coups de feu tirés depuis Abadan; la tour numéro 2 d'Um Al-Risas a été bombardée par de l'artillerie moyenne et lourde; le village de Siba a été bombardé depuis un bateau; un feu d'artillerie moyenne et lourde a été ouvert sur le dragueur iraquien *Sina'a* à Um Al-Risas; un feu d'artillerie a endommagé la station de Fakka-Nord; le chaland *Muhammad* a été attaqué à Wasiliyah; le navire de Singapour *Laucille* a été atteint alors qu'il se dirigeait vers Basra; un bâtiment iraquien a été attaqué près de Wasiliyah; un feu d'artillerie moyenne et lourde a atteint le siège d'une base de garde-côtes iraquienne; l'artillerie lourde a touché la ville de Mendeli; bombardement concentré sur la ville de Mendeli; artillerie lourde sur la ville de Khanaqin pendant 90 minutes; artillerie lourde sur la ville de Quratu; le 22 septembre, feux concentrés d'artillerie sur les faubourgs de la ville de Mendeli; tirs de harcèlement par intermittence dans le Chatt Al-Arab.

62. M. Rajai a parlé des aspects humanitaires. Il a dit quelque chose à propos des prisonniers iraniens en Iraq. Je voudrais reprendre cela. Il est évident d'après le communiqué de presse n° 1402 du Comité international de la Croix-Rouge en date du 13 octobre que mon gouvernement a rempli ses obligations conformément à la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, du 12 août 1949[4]. Mon gouvernement a pleinement coopéré avec le Comité. Il serait intéressant de savoir si le Gouvernement iranien a agi de même. Cela ne semble pas être le cas puisque nous avons vu à la télévision l'autre jour des prisonniers de guerre iraquiens que l'on exhibait d'une manière inhumaine à un grand meeting sur le terrain de l'Université de Téhéran. A nos yeux, le Gouvernement iranien est entièrement responsable du sort et du bien-être de ces prisonniers. Selon ce que nous savons jusqu'à maintenant, le Gouvernement iranien n'a pas permis aux autorités de la Croix-Rouge d'opérer à Téhéran.

63. M. Rajai a également parlé du bombardement d'objectifs civils en Iran. Je voudrais dire que, depuis le début, notre gouvernement a bien précisé que nous n'allions pas bombarder d'objectifs civils, et nous avons demandé à l'Iran d'en faire autant. Il est évident que l'écrasante majorité des attaques de l'armée de l'air iranienne portent sur des objectifs civils et des villes en Iraq; l'armée de l'air iraquienne, au contraire, a toujours recherché des objectifs non civils en Iran. M. Rajai a parlé des tués et des blessés. C'est très regrettable. La guerre est une chose horrible. Elle n'aurait jamais dû commencer. Nous voudrions dire seulement qu'il doit bien y avoir des responsables de cette guerre. Ce sont ceux qui n'ont pas entendu raison, qui ont voulu continuer leur expansionnisme territorial, qui ont continué à s'ingérer dans les affaires intérieures de leurs voisins, qui n'ont pas entendu les appels à la raison. Ce sont ceux qui ont fait tout cela qui sont responsables des malheureux événements actuels.

64. En conclusion, je dirai ceci. L'Iraq est un petit pays et il est décidé à préserver son indépendance. Son seul moyen d'y parvenir est d'être non aligné. Les principes du non-alignement sont connus de chacun. Lorsque le Ministre des affaires étrangères d'Iran, M. Yazdi, a exprimé le souhait de l'Iran d'être un pays non aligné, je lui ai envoyé un télégramme pour le féliciter et lui dire que l'Iraq serait heureux de faire cette proposition au mouvement des non alignés à sa prochaine réunion; et nous l'avons fait. Nous l'avons fait en songeant à la vieille politique iranienne de domination de la région et à son expansionnisme territorial. Nous avions l'espoir que cette politique ancienne cesserait maintenant et que nous pourrions vivre en paix. Tel a peut-être été le raisonnement de certains dirigeants iraniens, comme M. Bazargan, mais ce n'est pas la manière de penser de Khomeiny. Pour lui, il s'agit d'exporter la révolution islamique, expression fabriquée à cet usage. Quel est le premier pas et comment procéder ? La première étape est l'Iraq et les pays du golfe Arabique, mais l'Iraq est sur la liste des priorités pour des raisons évidentes. Parmi ces raisons il y a la composition ethnique et religieuse de sa population. Si l'Iraq tombe, les pays du golfe Arabique tomberont. La méthode employée est la déstabilisation par des activités terroristes et subversives associées à une campagne intense des moyens d'information pour exciter les sentiments religieux; puis suivrait un soulèvement de masse. Quant à l'instrument, ce sont des militants envoyés d'Iran et d'autres recrutés parmi les résidents iraniens et parmi les Iraquiens d'origine iranienne de première génération. Ainsi, le parti Al-Da'awa a été établi à Qom et ses dirigeants ont été nommés sur place.

65. J'ai décrit mercredi [*ibid.*] les activités auxquelles ils se sont livrés et j'en ai donné quelques exemples. C'est là la question cruciale entre nous et l'Iran. Khomeiny nous fait une guerre non déclarée, avec des intentions qu'il ne cache pas. Cela explique facilement le refus de l'Iran de rendre les terres iraquiennes.

Pour lui, cela reviendrait à donner des terres à un gouvernement qu'il s'efforce de renverser. Cela explique son insistance pour conserver trois îles arabes et garder le contrôle sur le Chatt Al-Arab.

66. Khomeiny a une conception différente de la structure politique du monde. Pour lui, il ne s'agit pas d'un monde composé d'Etats indépendants, dans lequel on ne doit pas s'ingérer dans les affaires intérieures des autres et où chaque pays doit être libre de choisir son propre système politique et social. Son idéologie à lui est religieuse. Pour lui, ce qui s'est passé en Iran n'a pas été le résultat des événements politiques, économiques et sociaux intervenus en Iran mais plutôt la manifestation de la montée des principes fondamentaux de l'islam. L'émergence de la République islamique d'Iran n'est vue que comme un point de départ. C'est exactement la voie vers l'expansion territoriale, indépendamment de sa façade idéologique. C'est l'occasion d'une ingérence ouverte dans les affaires intérieures des pays voisins. Voilà pourquoi le nouveau régime a des relations tendues avec pratiquement tous les Etats voisins. Malheureusement, l'Iraq a été le premier cas d'un conflit ouvert. Cela s'est produit parce que l'Iraq, selon Khomeiny, est vulnérable et aussi parce que l'Iraq entend résister.

67. Petit pays en développement, l'Iraq ne souhaite rien d'autre que la paix. Nous voulons la paix dans l'indépendance et la non-ingérence dans nos affaires intérieures. Nous avons déployé tous nos efforts dans ce but. Nous avons fait de notre mieux; nous n'avons ménagé aucun effort pour éviter le conflit, mais Khomeiny avait des idées fixes. Le succès qu'il a remporté lorsqu'il a renversé le Shah lui a donné trop de confiance en soi, et la détention comme otages des diplomates d'une superpuissance a accru son assurance. Il est devenu plus rigide. Il a cru qu'il lui était possible de se rendre maître de l'Iraq puis de la région.

68. Nous espérons que la raison finira par triompher et qu'il sera possible d'arriver à une entente avec l'Iran. Malgré la situation militaire dans laquelle nous nous trouvons, nous réaffirmons une fois de plus que nous n'avons pas d'ambitions territoriales en Iran, mais nous tenons à l'intégrité territoriale de l'Iraq sur terre et sur l'eau et à la non-ingérence dans nos affaires intérieures.

69. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le but de la présente séance est de permettre au Conseil de s'acquitter de sa responsabilité primordiale, à savoir le maintien de la paix. Les membres du Gouvernement des Etats-Unis ont déjà parlé du conflit entre l'Iran et l'Iraq, et j'aurai l'occasion en temps voulu d'exposer en toute franchise les principes que tous les Etats doivent respecter pour résoudre ce conflit ou tout autre différend. Nous le ferons sur la base des principes. En dépit des accusations injustifiées et fausses portées contre les Etats-Unis par le représentant de l'Iran, jamais les Etats-Unis n'ont transmis d'informations à aucune des parties concernant les opérations militaires de l'autre.

70. L'objet de la présente séance est d'examiner la situation entre l'Iran et l'Iraq, mais personne ne saurait venir ici sans songer au sort des 52 Américains qui depuis près d'un an sont détenus en Iran contre leur volonté. Nous nous souvenons tous des décisions unanimes prises par le conseil, des plaidoyers éloquents de l'ancien président de l'Assemblée générale, et même de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice[5], qui, sans aucune opinion dissidente, a réaffirmé le statut des otages et leur droit d'être libérés aux termes du droit international.

71. Les mères, les pères, les épouses, les fils et les filles qui restent séparés de leurs proches font partie de notre auditoire ici, et, en pensant particulièrement à eux aujourd'hui, nous devons nous rappeler que nous faisons tous partie d'une famille de nations et que notre foi et nos aspirations sont interdépendantes, et peut-être même indivisibles. La voix de toutes les nations s'est exprimée. Toutes les croyances, y compris les préceptes de l'islam, nous montrent ce qu'il faut faire. Les otages doivent être libérés et, dans la liberté qui leur sera rendue, la communauté des nations, je crois, puisera une nouvelle force.

72. Il est regrettable que, dans la déclaration que vient de faire le Premier Ministre d'Iran, la seule référence aux otages ait été une question de pure rhétorique sur le point de savoir comment le conflit entre l'Iran et l'Iraq amènerait les Etats-Unis à s'attendre à la libération des otages. Bien sûr, nous ne croyons pas que le conflit en soi doive aboutir à quoi que ce soit d'autre que la recherche de la paix, mais la réponse à la question du représentant de l'Iran est simple. Nous attendons que les otages soient libérés sur la base des mêmes principes du droit, de la justice et de la dignité humaine sur lesquels s'est fondé le Premier Ministre lui-même en présentant son plaidoyer au Conseil. En fait, en vertu de ces mêmes principes, les otages n'auraient jamais dû être capturés.

73. Je voudrais enfin présenter une dernière observation. Le Premier Ministre d'Iran a parlé de l'incapacité du Conseil à mettre en œuvre ses résolutions et il a insinué que les mesures décidées par le Conseil étaient entravées par les superpuissances. Il est vrai que parfois le Conseil se trouve empêché de faire appliquer ses résolutions. Mais n'est-il pas ironique que cette plainte relative à l'incapacité du Conseil à faire appliquer ses résolutions vienne de l'Iran, qui lui-même ne respecte pas de nombreuses résolutions du Conseil ?

74. Le PRÉSIDENT *(interprétation du russe)* : Le représentant de l'Iran a demandé la parole pour exercer son droit de réponse, et je la lui donne.

75. M. SHEMIRANI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé la parole pour dissiper une fausse

impression qui a pu se glisser, non pas dans l'esprit des membres du Conseil mais dans celui du Ministre des affaires étrangères d'Iraq à la suite de sa seconde intervention au cours de ce débat. Peut-être a-t-il eu la fausse impression d'avoir trompé l'opinion publique internationale dans les efforts futiles qu'il a déployés pour justifier l'agression déclenchée par l'Iraq contre mon pays.

76. Je n'ai pas l'intention de faire une longue déclaration puisque, il y a quelques instants, mon premier ministre a révélé la nature véritable des prétentions de l'Iraq dans la guerre qu'il a imposée à mon pays. Mais je puis dire que le Ministre des affaires étrangères d'Iraq n'a absolument rien dit de nouveau lors de sa seconde intervention. Il n'a fait que répéter une fois de plus les arguments qu'il a avancés lorsqu'il a pris la parole à l'Assemblée générale[3].

77. Lorsque l'Iraq a lancé son agression contre mon pays, il a en même temps lancé une campagne de mensonges et de déformation des faits destinée à tromper l'opinion publique sur la vraie nature de son action, qui, selon la Charte des Nations Unies, la Charte de la Conférence islamique et les principes du mouvement non aligné, est une agression véritablement flagrante.

78. Comment le Ministre des affaires étrangères d'Iraq ose-t-il venir devant le Conseil de sécurité et dire à la communauté internationale que son pays respecte le droit international et les principes du mouvement non aligné alors qu'en ce moment même ses forces d'agression sont dans mon pays ? Elles ont occupé une partie de mon pays. Dès le début de leur agression, elles ont détruit des installations pétrolières, des ressources économiques, des centres de population civile, des villes et des villages, et elles ont ruiné la vie de personnes innocentes. Leurs instruments de propagande se sont constamment vantés de la façon dont elles avaient envahi mon pays, comment à Abadan, Khurramchahr, Dezful et dans d'autres villes du Khuzistan elles ont attaqué et tué des populations innocentes et détruit d'énormes installations économiques et les ressources naturelles de mon pays.

79. Je pense que les membres du Conseil reconnaîtront que rien de ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères d'Iraq ne peut justifier un acte injustifiable : l'agression que l'Iraq a lancée contre mon pays.

80. Je pense que ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis au sujet de la crise qui existe entre nos deux pays ne reflète pas la réalité de la situation. J'aimerais que nous disposions d'assez de temps ici, au Conseil, pour étudier et examiner tous les aspects et la dimension du problème. Ce qui s'est produit entre nos deux pays est l'expression éloquente de plus de 30 ans d'intervention et d'ingérence dans les affaires de mon pays.

81. Le représentant des Etats-Unis a parlé du respect des principes humanitaires du droit international, mais il connaît fort bien la réalité, à savoir que peut-être aucun pays au monde n'a violé les principes du droit international et méprisé les principes humanitaires autant que les Etats-Unis. Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire de citer des exemples. Tout le monde sait ce que les Etats-Unis ont fait au Viet Nam. Devrais-je donner d'autres exemples ? Je ne pense pas que cela soit nécessaire.

82. Des millions de personnes ont été massacrées à la suite de la politique poursuivie délibérément par le Gouvernement des Etats-Unis, non seulement au Viet Nam mais aussi au Cambodge, au Laos et dans d'autres parties du monde. Mais ce qui s'est passé en ce qui concerne mon propre pays est quelque chose que le représentant des Etats-Unis lui même admettra. S'il fait un examen de conscience, il admettra que son pays a commis beaucoup, beaucoup de crimes au cours des 35 années de l'histoire sombre des relations entre nos deux pays. Qui a renversé un gouvernement constitutionnellement établi dans mon pays en 1953 ? Personne n'a levé le petit doigt au Conseil à ce moment-là. N'y avait-il pas violation des principes du droit international ? N'y avait-il pas violation des principes les plus élémentaires de la Charte ? Tout le monde a gardé le silence.

83. Je ne pense pas qu'un représentant officiel des Etats-Unis, même un seul instant, puisse hésiter et nier tous ces faits, qui ont été admis par des présidents et de hauts dignitaires des Etats-Unis. Tout comme l'agression iraquienne, ces faits sont indéniables.

84. Il n'est donc pas nécessaire d'entrer dans le détail de l'histoire des relations entre l'Iran et les Etats-Unis, mais je pense qu'afin de mettre les choses au point je devais mentionner quelques exemples de ce qu'ont fait les Etats-Unis dans d'autres parties du monde et de ce qu'ils ont fait dans mon propre pays.

85. Je me réserve le droit de prendre la parole de nouveau si nécessaire.

86. Le PRÉSIDENT *(interprétation du russe)* : Je donne la parole au représentant de l'Iraq dans l'exercice de son droit de réponse.

87. M. Al-QAYSI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Iran a dit que son premier ministre avait révélé "la nature véritable des prétentions de l'Iraq" concernant ce qu'il a apppelé "la guerre qu'il a imposée à mon pays" [*par. 76 ci-dessus*]. Je crois qu'il est évident pour tous que s'il y a quoi que ce soit que le Premier Ministre d'Iran ait révélé cet après-midi, c'est la mentalité de Khomeiny et la perspective étrange qu'il a des relations internationales. Il me suffira de reprendre la conclusion du Premier Ministre quant à la manière dont, paraît-il, les forces du bien l'emporteront sur celles du mal. Il a parlé du bien et du mal en se fondant sur l'islam. Il ne peut trouver aucun appui dans l'islam quant aux idées qu'il prétend défendre dans son idéologie

sur plus d'une question, et surtout pas sur celle du caractère sacré des représentants diplomatiques.

88. Le Premier Ministre d'Iran a dit avec toute la détermination dont un homme est capable que son pays est décidé à s'ingérer et, semble-t-il, à s'ingérer dans les affaires du monde entier. Et pourquoi ? Parce que, dit-il, sa révolution doit mener l'humanité aux véritables valeurs humaines.

89. Le représentant de l'Iran qui vient de parler est un diplomate chevronné. Il connaît la Charte. Il connaît cet organe de l'Organisation des Nations Unies. Il connaît le règlement intérieur. Il connaît le code moral des hommes d'Etat. Peut-il prétendre maintenant devant le Conseil que le langage des soi-disant hommes d'Etat de la révolution iranienne à l'Assemblée générale et au Conseil est conforme aux normes fondamentales de l'éthique de notre organisation, ou peut-être s'est-il convaincu de la nouvelle logique de la révolution de Khomeiny ? Je ne sais. Il a parlé des principes de la Charte et a dit que le Ministre des affaires étrangères de mon pays n'avait rien dit de nouveau au Conseil parce que ce sont les mêmes arguments qu'il aurait répétés sans cesse. Il semble que nous ayons à répéter les arguments et à continuer de les répéter parce que nous sommes, semble-t-il, placés devant un mur de béton, avec un monde d'un côté — celui du mal — et le monde de Khomeiny — le monde du droit, du bien, de la justice, de l'équité — de l'autre côté.

90. Le Premier Ministre d'Iran et le représentant de l'Iran qui l'a suivi sont venus parler devant le Conseil de la conduite humanitaire des hostilités. Ils ont commencé leurs déclarations en faisant vibrer la corde humanitaire et les sentiments. Combien de personnes ont-elles été condamnées à mort en Iran et exécutées pendant le mois du ramadan, par exemple ? Les Iraniens ont-ils ou non bombardé des objectifs civils en Iraq bien avant le 4 septembre ? Ont-ils ou non assassiné de sang-froid des marins désarmés dans les eaux de Chatt Al-Arab ? Ce sont là des faits que la rhétorique ne peut masquer. Ils ont parlé d'aspects juridiques, et ils en appellent au droit — qu'ils violent cependant — uniquement quand ils se trouvent acculés et disent : "Donnez-nous le temps d'étudier la situation en profondeur". Ma délégation n'est nullement disposée à assister pendant plus de deux ans au bouleversement de sa sécurité intérieure.

91. Le PRÉSIDENT *(interprétation du russe)* : Je donne la parole au représentant de l'Iran, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

92. M. SHEMIRANI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis peu enclin à répondre à des arguments de rhétorique. Je n'accepterai jamais de leçon sur les droits de l'homme du représentant d'un pays qui devrait être le dernier à parler du respect des droits de l'homme.

La séance est levée à 20 h 30.

NOTES

[1] Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1017, n° 14903.

[2] *Ibid.*, n°s 14904 à 14907.

[3] *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Séances plénières*, 22e séance.

[4] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 972, p. 135.

[5] *Personnel diplomatique et consulaire des Etats-Unis à Téhéran, mesures conservatoires, ordonnance du 15 décembre 1979, C.I.J. Recueil 1979*, p. 7.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York 00300 83-61463—December 1987—825